



Perspectives économiques 2016-2021

Version de mars 2016

18 mars 2016

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP publie les résultats de ses études, veille à en assurer une plus large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Perspectives économiques 2016-2021

Version de mars 2016

18 mars 2016

Abstract - Ce rapport constitue une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité et du nouveau Programme National de Réforme (PNR). Il reprend les principaux résultats de la version préliminaire des « Perspectives économiques 2016-2021 » qui seront publiées en mai 2016.

Jel Classification - B22, C53, E17

Keywords - Projection macroéconomique, Programme de Stabilité, Programme National de Réforme

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Principales hypothèses de la projection	3
2.1. Hypothèses d'environnement international	3
2.1.1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	3
2.1.2. Prix du pétrole et taux de change	3
2.1.3. Taux d'intérêt	3
2.2. Hypothèses en matière de démographie et de population active	4
2.3. Hypothèses en matière de salaires et de cotisations	6
2.3.1. Réductions de charges	6
2.3.2. Salaires bruts	7
2.4. Hypothèses en matière de finances publiques	8
2.4.1. Introduction	8
2.4.2. Recettes fiscales	9
2.4.3. Dépenses de personnel du pouvoir fédéral	10
2.4.4. Autres dépenses du pouvoir fédéral et recettes non fiscales	10
2.4.5. Communautés et Régions	11
2.4.6. Pouvoirs locaux	12
2.4.7. Sécurité sociale	13
3. Comparaison entre la prévision d'output gap réalisée par le BFP et la CE	15
4. Résultats de la projection	17

Liste des tableaux

Tableau A	Perspectives économiques à moyen terme : résultats clé	2
Table 1a	Macroeconomic prospects	17
Table 1b	Price developments	17
Table 1c	Labour market developments	18
Table 1d	Sectoral balances	18
Table 2	General government budgetary prospects	19
Table 4	General government debt developments	20
Table 5	Cyclical developments	20
Table 6	Divergences from previous update	21
Table 7	Long term sustainability of public finances	22
Table 8	Basic assumptions	23
Table 9	Macroeconomic prospects 2016-2021: main results	24

Liste des graphiques

Graphique 1	Comparaison de l'estimation de l'output gap : BFP versus CE	15
Graphique 2	Comparaison de l'estimation de la croissance potentielle : BFP versus CE	16

1. Synthèse

Ce rapport constitue une contribution à la préparation du nouveau Programme de Stabilité et du nouveau Programme National de Réforme. Il reprend les principales hypothèses et les principaux résultats de la version préliminaire des « Perspectives économiques 2016-2021 ». La version définitive de ces Perspectives sera publiée en mai 2016.

La projection est réalisée à politique et législation inchangées. Elle incorpore l'essentiel de l'information concernant les recettes et les dépenses des administrations publiques disponible au 14 mars 2016. Les chiffres ont été approuvés le 21 mars par le conseil d'administration de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Les mesures du contrôle budgétaire – qui n'était pas encore terminé à cette date – n'ont donc pas pu être prises en compte. La projection ne tient pas non plus compte des conséquences possibles pour l'économie belge des attentats perpétrés à Bruxelles le 22 mars.

La prévision pour 2016 correspond en grande partie à celle du Budget économique 2016, publié le 11 février par le BFP. Elle a néanmoins été adaptée afin de tenir compte d'évolutions plus récentes (en ce qui concerne les variables financières) et d'informations supplémentaires en matière de finances publiques. Les hypothèses de croissance du PIB des partenaires commerciaux de la Belgique pour 2016 et 2017 sont basées sur des prévisions consensus récentes (Consensus Economics). Pour la période 2018-2021, ce sont les perspectives économiques de moyen terme les plus récentes (octobre 2015) du FMI qui ont été utilisées.

La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1,7% cette année (contre 1,5% en 2015) et ce rythme devrait se maintenir en 2017 notamment sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et de la politique monétaire accommodante. Au cours de la période 2018-2021, la croissance annuelle du PIB devrait se stabiliser à 1,6%. L'output gap (négatif actuellement) devrait progressivement se résorber.

En 2015, l'économie belge a crû de 1,4%, soit à un rythme légèrement supérieur à celui de 2014, grâce au dynamisme de la consommation privée. En 2016, sous l'effet d'un ralentissement tant de la consommation privée que de la consommation publique, la croissance du PIB ne devrait plus dépasser 1,2%. Cette année, la croissance des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique devrait être à peine supérieure à celle de l'an passé. Néanmoins, l'évolution favorable des coûts intérieurs sous l'impulsion des mesures prises pour limiter le coût du travail soutiendrait la croissance des exportations. La croissance de l'économie belge devrait atteindre 1,5% en 2017 et 1,6% en 2018 avant de s'établir à 1,5% en moyenne par an entre 2019-2021. Cette stabilité relative est en ligne avec l'évolution de la croissance européenne et des perspectives d'exportations qui en résultent. L'output gap (qui atteignait encore -1,6% en 2013) devrait se résorber pour devenir quasiment nul en 2020-2021. Le calcul de l'output gap pour la Belgique est directement dérivé d'une estimation de la croissance potentielle, reposant sur la méthode de référence de l'Union européenne mais appliquée sur la base des concepts statistiques et du cadre prévisionnel propres aux modèles macroéconomiques nationaux du BFP.

Après avoir baissé en 2013, l'emploi est reparti à la hausse au cours des deux dernières années. Vu la stabilité relative de la croissance économique, la dynamique de l'emploi et celle de la productivité au cours de la période de projection sont principalement déterminées par l'évolution du coût du travail.

Les mesures visant à limiter le coût du travail soutiennent la croissance de l'emploi au cours des périodes 2016-2017 et 2020-2021, alors que les années intermédiaires se caractérisent par une croissance plus faible de l'emploi. Le taux d'emploi (20-64 ans) augmente progressivement au cours de la période de projection, mais demeurerait largement en-deçà de l'objectif fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (73,2% en 2020). En dépit d'une progression de l'emploi de plus de 30 000 personnes par an, le taux de chômage (définition BFP) devrait rester pratiquement stable jusqu'en 2019 et ensuite seulement diminuer sensiblement. Au cours des premières années de la période de projection, l'offre de main-d'œuvre (la population active) est en effet poussée à la hausse par plusieurs facteurs (cf. section 2.2).

Au cours des dernières années, l'inflation a été fortement influencée à la baisse par la diminution des prix de l'énergie. En 2015 et 2016, cette influence a été partiellement neutralisée notamment par la hausse de la TVA sur l'électricité et de certains droits d'accises. À partir de 2017, le prix du pétrole, après avoir baissé durant plusieurs années, devrait à nouveau augmenter progressivement sur base annuelle. L'inflation sous-jacente resterait néanmoins limitée notamment par l'action des mesures qui limitent la croissance du coût du travail. Par conséquent, l'inflation s'établirait en moyenne à 1,6% au cours de la période 2017-2021.

Le solde net à financer de l'ensemble des administrations publiques diminuerait progressivement, de 2,9% du PIB en 2016 à 1,6% en 2021. Malgré cette évolution favorable, l'objectif d'équilibre budgétaire structurel en 2018, tel que stipulé dans le cadre du programme de stabilité d'avril 2015, ne serait, sans mesures additionnelles, pas respecté et le taux d'endettement de l'État diminuerait mais dépasserait toujours 100% du PIB.

Tableau A Perspectives économiques à moyen terme : résultats clé
(Evolutions en %, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Real GDP	1.4	1.2	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5
Deflator of private consumption	0.5	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7
Domestic employment (evolution in 000')	37.0	31.5	35.5	30.9	29.3	41.1	40.6
Domestic employment (evolution in %)	0.8	0.7	0.8	0.7	0.6	0.9	0.9
Employment rate (20-64 yrs)	67.7	67.9	68.1	68.4	68.9	69.5	70.2
Unemployment rate (FPB concept)	11.9	11.7	11.7	11.6	11.5	11.0	10.3
Unemployment rate (Eurostat standardised rate)	8.3	7.9	7.9	7.9	7.8	7.5	7.0
Net lending of General Government (% of GDP)	-2.6	-2.9	-2.3	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6
Gross public debt (% of GDP)	106.6	107.2	106.6	105.9	105.0	104.0	102.6
Balance of current accounts (National accounts - % of GDP)	0.7	2.0	2.7	2.9	3.1	3.3	3.4

Le reste du rapport s'articule comme suit. La section 2 précise les différentes hypothèses en matière d'environnement international, de démographie, de marché du travail et de finances publiques. La section 3 compare l'estimation de l'output gap pour la Belgique réalisée par le BFP à celle publiée par la Commission européenne en février 2016. Enfin, la section 4 présente les tableaux de résultats dans le format requis pour le Programme de Stabilité (tableaux 1 à 8), ainsi qu'un tableau de résultats destiné au Programme National de Réforme (tableau 9)¹.

¹ On notera que le tableau 7 concerne la soutenabilité à long terme des finances publiques. Les résultats repris dans ce tableau sont ceux approuvés par l'Economic Policy Committee's Ageing Working Group en novembre 2015. Ceci explique que les résultats concernant le court-moyen terme repris dans le tableau 7 ne sont pas identiques à ceux repris dans les autres tableaux du rapport.

2. Principales hypothèses de la projection

2.1. Hypothèses d'environnement international

2.1.1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique

Le commerce mondial pertinent pour la Belgique est calculé à partir de la croissance moyenne pondérée des importations des partenaires commerciaux de la Belgique. La croissance des marchés potentiels à l'exportation pour la Belgique atteindrait 4% en 2016 (comme dans le Budget économique de février 2016) et 4,6% en 2017. Ces estimations sont basées sur les prévisions consensus de janvier 2016 du Consensus Economics².

Pour la période 2018-2021, la croissance des marchés potentiels d'exportation (4,6% sur base annuelle) est fondée sur les perspectives les plus récentes du FMI³. Au cours de cette période, la croissance du PIB dans la zone euro s'établirait à 1,6% en moyenne.

2.1.2. Prix du pétrole et taux de change

Les hypothèses relatives aux cours du pétrole et taux de change en 2016 et 2017 sont basées sur les cotations sur les marchés à terme de la fin février. Ces cotations s'écartent légèrement des hypothèses formulées dans le cadre de nos prévisions de février et ont également été utilisées pour mettre à jour les prévisions mensuelles d'inflation que le BFP a publiées au début mars.

Pour la période 2018-2021, l'on suppose que tous les taux de change sont stabilisés. En ce qui concerne le prix du baril de Brent, on table sur une augmentation progressive jusqu'à 135,6 dollars en 2030, hypothèse retenue dans le nouveau scénario de référence de la Commission européenne dans le cadre de ses perspectives en matière d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de transport à l'horizon 2050, qui sera bientôt publié. Cette évolution implique une hausse du prix du pétrole de 10 à 15% par an sur la période 2018-2021, jusqu'à un niveau de 67 dollars en 2021.

2.1.3. Taux d'intérêt

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt belges et étrangers en 2016 et 2017 sont fondées sur les cotations des marchés à terme⁴ de la fin février. En comparaison avec nos prévisions de février, cela implique pour la Belgique une révision à la baisse de plus de 20 points de base des taux à dix ans en 2016. Vu la politique de soutien menée par la BCE, les taux d'intérêt resteraient très faibles en 2017. À partir de 2018, la politique monétaire devrait progressivement se normaliser dans un contexte de hausse des prix internationaux (également des produits non énergétiques), mettant ainsi un terme à la tendance à la baisse des taux.

² Ces chiffres de marchés potentiels à l'exportation pour 2016 et 2017 sont un peu plus faibles que les estimations obtenues sur base des perspectives de la Commission européenne (European Economic Forecast, Winter 2016, February 2016).

³ World Economic Outlook, IMF, octobre 2015.

⁴ « Futures » pour les taux d'intérêt à court terme et « forward swaps » pour les taux d'intérêt à long terme.

2.2. Hypothèses en matière de démographie et de population active

Les « Perspectives économiques 2016-2021 » de mars 2016 intègrent les dernières perspectives démographiques⁵, publiées tout récemment. Ces perspectives incluent une projection de l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus (et de bénéficiaires de la protection subsidiaire) suite à la crise migratoire. La projection repose sur trois hypothèses. Premièrement, le flux de demandeurs d'asile se maintient sur l'ensemble de l'année 2016 au même niveau qu'à la fin 2015, mais fléchit par la suite pour retomber vers la mi-2017 au niveau enregistré avant la crise. Deuxièmement, le délai moyen de traitement d'un dossier de demande de reconnaissance du statut de réfugié est de six mois. Troisièmement, le taux de reconnaissance est de 75%⁶. Partant de ces hypothèses, la population belge totale - comparativement à une situation hors crise migratoire - augmenterait (en moyenne annuelle) de 21 000 personnes additionnelles en 2016, de 36 200 personnes additionnelles en 2017 et de 13 100 personnes additionnelles en 2018. Bien entendu, l'hypothèse relative à l'évolution future de l'afflux des demandeurs d'asile est très incertaine.

Étant donné que la structure d'âge des réfugiés reconnus est beaucoup plus jeune que celle du reste de la population résidente, l'impact de la crise migratoire est plus marqué sur la croissance de la population d'âge actif que sur la croissance de la population totale. Compte tenu de l'augmentation temporaire du solde migratoire externe, la croissance de la population d'âge actif s'accélère sensiblement au début de la période de projection, passant de 0,16% en 2015 à 0,37% en 2016 et 0,46% en 2017. Elle retombe à 0,13% en 2018 et devient même négative par la suite (-0,16% en moyenne sur la période 2019-2021). À partir de 2019, le solde migratoire externe serait sensiblement inférieur à la moyenne observée au cours de la décennie précédente et ne compenserait plus la baisse de la population d'âge actif due au vieillissement des cohortes du baby-boom.

Sur l'ensemble de la période de projection, la population d'âge actif augmenterait de 55 400 personnes. En dépit de l'impulsion enregistrée au cours de la période 2016-2018, cette augmentation est sensiblement en deçà des niveaux atteints ces six dernières années (+155 700 personnes), et davantage encore de ceux atteints les six années précédentes (+319 700 personnes). Puisqu'en outre la part des classes d'âge supérieures (caractérisées par des taux d'activité plus faibles en moyenne) dans la population d'âge actif continue de progresser, la contribution démographique à la croissance de la population active⁷ sera à peine positive à moyen terme (0,02 point de pourcentage par an), alors qu'elle était de 0,34 point de pourcentage par an au cours des six dernières années.

Par contre, alors qu'au cours des six dernières années, les évolutions des comportements (évolutions des taux d'activité par sexe et par âge) ont à peine contribué à la croissance de l'offre de main-d'œuvre, leur contribution s'élèverait à 0,39 point de pourcentage en moyenne par an en projection. À moyen terme, l'augmentation de la population active serait même légèrement plus élevée (+142 000 personnes) qu'au cours des six dernières années (+122 000 personnes). Elle serait désormais principalement tirée par des évolutions des taux d'activité plutôt que par des facteurs démographiques.

⁵ Perspectives démographiques 2015-2060 – Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs, Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique, mars 2016.

⁶ Un demandeur d'asile n'est intégré dans les statistiques de population qu'à partir du moment où il/elle obtient le statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire. Par conséquent, l'impact de l'afflux récent de demandeurs d'asile sur les chiffres de population est à la fois réduit et retardé.

⁷ Selon la définition du BFP: y compris les 'chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi'.

Dans les classes d'âge supérieures, la contribution de l'évolution des taux d'activité augmenterait encore en comparaison avec le passé récent. Non seulement les effets de cohorte se font encore pleinement sentir dans ces classes d'âge chez les femmes, mais la nouvelle politique des fins de carrière menée par les gouvernements actuel et précédent (relèvement de l'âge d'accès et/ou durcissement des conditions de carrière pour la pension anticipée, le RCC⁸ et la mise en disponibilité⁹) entraînera également à moyen terme une hausse considérable du nombre de personnes de plus de 55 ans disponibles sur le marché du travail. En ce qui concerne le RCC, non seulement le nombre de personnes bénéficiant de ce régime devrait diminuer de manière globale, mais une proportion plus importante des nouvelles personnes accédant au RCC devrait désormais répondre à la condition de « disponibilité adaptée » sur le marché du travail et serait ainsi assimilée à la population active. En comparaison avec notre projection de l'an dernier, la réglementation en la matière est certes quelque peu assouplie : sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, il est en effet possible pour les nouveaux bénéficiaires d'être exemptés de l'obligation de « disponibilité adaptée ». L'impact de la mesure sur les taux d'activité est donc revu à la baisse. Il convient également de faire remarquer que la réforme de la réglementation sur la pension anticipée a, à ce jour, maintenu moins de personnes supplémentaires en activité à 60 ans que prévu initialement. C'est surtout le cas dans la fonction publique, où l'on prévoyait l'impact le plus important. Nous partons de l'hypothèse que ce retard sera rattrapé en projection.

Le ralentissement l'an dernier de l'augmentation de la population active (de +16 400 personnes en 2014 à +8 300 personnes) était dû non seulement à l'impact moins marqué que prévu des réformes de fin de carrière, mais aussi à une nouvelle contribution négative non négligeable des évolutions des taux d'activité dans les classes d'âge de moins de 40 ans, sous l'effet principalement de la réforme du régime des allocations d'insertion pour les jeunes sortant de l'école sans emploi (introduction d'une durée maximale dans le régime ; contrôles plus sévères de la recherche active d'un emploi à la fois chez les allocataires et les personnes en période d'insertion professionnelle ; abaissement de l'âge maximum pour une demande d'allocation d'insertion ; exigence de diplôme pour les demandes introduites par des jeunes de moins de 21 ans)¹⁰.

Cette année, l'augmentation de la population active atteindrait +24 000 personnes. D'une part, on s'attend à un impact positif plus soutenu des mesures de fin de carrière sur l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures et à un impact négatif moins marqué de la réforme des allocations d'insertion (par le biais de contrôles plus sévères, exigences de diplôme et baisse de l'âge maximum) sur l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes. D'autre part, à partir de cette année, la hausse du nombre de réfugiés reconnus accroîtrait a priori l'offre de travail. Toutefois, si ce qui a été observé par le passé se reproduit, l'on peut s'attendre à une insertion plus lente de ces nouveaux arrivants sur le marché du travail, si bien qu'une part importante de l'effet sur l'offre de travail serait neutralisée, au cours de la période 2016-2018, par des taux d'activité plus faibles dans les classes d'âge de moins de 40 ans. L'augmentation de la population active atteint un pic en 2017 (+39 300 personnes), pour ensuite diminuer progressivement (jusqu'à +3 900 personnes en 2021) au fur et à mesure que les

⁸ RCC : Régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement la prépension).

⁹ Mises en disponibilité: principalement dans l'enseignement.

¹⁰ Ces réformes ont pour effet qu'un nombre moins grand de demandeurs d'emploi peut désormais prétendre à une allocation de chômage. Une partie d'entre eux trouve du travail ou s'inscrit comme demandeur d'emploi non indemnisé, une autre partie disparaît à court terme de la population active (définition administrative).

impulsions démographiques faiblissent et que les réformes de la fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière.

Le taux d'activité macroéconomique, qui a à peine progressé depuis le milieu de la dernière décennie, augmenterait sensiblement à moyen terme (de 72,7% en 2015 à 74,1% en 2021). Cette augmentation serait freinée au cours des deux prochaines années par une prise en compte différée des réfugiés reconnus dans la population active, atteindrait un pic au cours de la période 2018-2019 et fléchirait de nouveau durant les deux dernières années de la période de projection.

2.3. Hypothèses en matière de salaires et de cotisations

2.3.1. Réductions de charges

L'estimation pour 2015 et 2016 des réductions de cotisations patronales et des subventions salariales au profit des entreprises prend en compte le paquet de réductions des charges sur le travail prévu par le tax shift et la dernière publication des observations des subventions salariales (comptes nationaux 2014) et des réductions de cotisations (ONSS, troisième trimestre 2015). Les réductions de cotisations patronales se composent de réductions générales et sélectives par rapport aux taux faciaux légaux de cotisations, mais également, à partir de 2016, de réductions résultant de la diminution des taux faciaux de cotisations suite à l'entrée en vigueur du tax shift.

À partir du deuxième trimestre 2016, le tax shift réorganise, progressivement sur plusieurs années, les réductions structurelles de cotisations patronales dans le secteur marchand via des réductions des taux faciaux de cotisations patronales (de l'ordre de 2,4 points de pourcentage en 2016 et de 5 points de pourcentage supplémentaires en 2018), la réduction (en 2016) et finalement la suppression (en 2018) de la réduction forfaitaire générale, la suppression (en 2018) des réductions spécifiques pour les hauts salaires et le renforcement des réductions spécifiques pour les bas salaires (de manière progressive sur la période 2016-2019). Le tax shift prévoit également un paquet supplémentaire de réductions générales de cotisations patronales pour le secteur non-marchand. Enfin, les réductions de cotisations personnelles sont également renforcées.

Les réductions ciblées pour le secteur marchand sont également renforcées en 2016, aussi bien sur le plan fédéral via le volet premiers engagements du tax shift qu'à l'échelle régionale via la dispense totale de versement des cotisations patronales légales accordée par la Région flamande au secteur de la marine marchande et à celui du remorquage en mer.

À partir du deuxième trimestre 2016, le tax shift supprime la subvention salariale générale octroyée via l'exemption de versement du précompte professionnel pour la plupart des travailleurs salariés du secteur marchand. La variante plus généreuse de cette subvention générale, introduite en 2014 spécifiquement pour les PME, est maintenue, voire même renforcée dans le cas des micro-entreprises (introduction en 2015). Parallèlement, à partir du début de 2016, les taux de subvention pour le travail de nuit et le travail en équipes sont relevés (de 15,6 à 22,8% des salaires bruts concernés), ainsi que pour le travail en continu (de 17,8 à 25%) et davantage encore (de 15,6 à 25%) pour les activités de haute technologie.

Le tax shift maintient la subvention salariale générale pour le secteur non marchand et renforce la subvention du Maribel social (les réductions de cotisations patronales mutualisées) en 2016.

Malgré la diminution de la déductibilité fiscale des titres-services de deux tiers en Région wallonne (en 2015) et de moitié en Région de Bruxelles-Capitale (en 2016), les subventions titres-services continuent à augmenter en 2015-2016, mais dans une moindre mesure que précédemment.

Un certain nombre de réductions de cotisations patronales (toutes les réductions ciblées à l'exception des réductions "premiers engagements" et "réduction du temps de travail") et de subventions salariales (activations, bonus jeunes dans le non-marchand et titres-services) ont été régionalisées en 2015 dans le cadre de la sixième réforme de l'État. La réforme menée en 2016 par la Région flamande de sa politique axée sur les groupes cibles entraînerait surtout des glissements au sein du budget flamand affecté aux réductions ciblées. Les nouvelles réductions ciblées flamandes au profit de la marine marchande et du remorquage en mer (voir supra) nécessiteraient toutefois une légère augmentation de ce budget. Faute d'informations concrètes, nous partons de l'hypothèse que les autres régions ne changeront pas avant 2017 les modalités des réductions de cotisations patronales qui relèvent désormais de leurs compétences.

2.3.2. Salaires bruts

La concertation interprofessionnelle pour la période 2015-2016 a débouché sur un projet d'accord qui n'a été signé que par huit membres du Groupe des dix. Les dispositions du projet d'accord relatives à l'évolution des salaires ont été coulées dans la loi du 28 avril 2015 instaurant la marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour les années 2015 et 2016. Pour ces années, les salaires bruts avant indexation évoluent conformément aux dispositions de cette loi. La hausse limitée des salaires horaires bruts avant indexation au cours de cette période devrait se traduire par leur recul en termes réels, compte tenu du saut d'index et de l'évolution des prix à la consommation. L'indexation des salaires du secteur privé ne sera réactivée que lorsque l'index aura augmenté de 2%, autrement dit après que cette mesure se soit traduite par une ponction de 2% sur les salaires.

Rappelons que le cadre méthodologique général des « Perspectives économiques » suppose la prise en compte des dispositions en place et mesures décidées. Or, il n'existe pas encore, à ce jour, de nouvel AIP 2017-2018 ; en particulier, la norme salariale à fixer dans le cadre de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, n'a pas encore été négociée. De plus, aucune information prospective relative à l'évolution du coût salarial horaire nominal à moyen terme dans les trois pays de référence retenus dans cette loi n'est actuellement disponible. Seules les dernières prévisions de la Commission européenne permettent d'évaluer, de façon approximative et seulement jusque 2017, la hausse attendue du coût salarial nominal pour ces trois pays, hausse dont la moyenne pondérée s'établirait à 2,3% en 2017.

L'on a donc eu recours à une modélisation de l'évolution des salaires guidée par les déterminants que la théorie économique retient classiquement. Dans un scénario où les autorités n'interviennent pas dans les négociations salariales et dans l'hypothèse où les mécanismes et facteurs qui ont guidé la formation moyenne des salaires par le passé restent déterminants à l'avenir, les salaires bruts nominaux devraient,

à partir de 2017, graduellement suivre l'évolution de la productivité nominale du travail, du taux de chômage et du coin salarial.

La reprise de la croissance de la productivité nominale du travail (1,5% en 2017, plus de 2% à partir de 2019) devrait de facto être le principal moteur – et également le plus stable – de la croissance du taux de salaire brut. La contribution des autres déterminants de long terme serait plus fluctuante et temporaire. Ainsi, l'élargissement de l'offre de travail sur la période 2014-2020 empêcherait une baisse du taux de chômage. Ce n'est qu'à partir de 2021 que la baisse du taux de chômage contribuerait à la croissance du taux de salaire brut. La réduction du coin salarial à moyen terme contribuerait au ralentissement de la croissance du coût du travail, mais une partie des baisses de charges serait récupérée par les travailleurs via une hausse des salaires bruts.

Par le passé, les salaires bruts n'ont pas suivi l'évolution dictée à long terme par la productivité nominale du travail, le taux de chômage et le coin salarial. Ce facteur devrait contribuer à l'accélération de la croissance des salaires bruts, mais ce rattrapage devrait néanmoins être terminé à l'horizon 2021. Compte tenu de la dégradation des termes de l'échange, l'indice santé progresserait temporairement plus rapidement que les prix de la valeur ajoutée, surtout en 2018. Enfin, la baisse des différents taux d'imposition sur le travail influence la formation des salaires de manière complexe. Les baisses de charges pour les travailleurs (via les cotisations personnelles et l'impôt des personnes physiques) contribueront plutôt à ralentir la croissance des salaires bruts, tandis que les baisses de charges pour les entreprises (réductions de cotisations patronales et subventions salariales) auront plutôt tendance à soutenir la croissance des salaires bruts. L'effet des baisses de charges pour les entreprises domine – surtout en début de projection – vu leur importance relative comparativement avec les baisses de charges pour les travailleurs.

2.4. Hypothèses en matière de finances publiques

2.4.1. Introduction

La projection est réalisée à politique inchangée. Cette notion est concrétisée en tenant compte des dispositions législatives en place et des décisions connues au 14 mars 2016 – notamment celles qui sous-tendent les budgets 2016 des différents niveaux de pouvoir et les mesures à moyen terme annoncées avec un niveau suffisant de précision –, de la dynamique endogène des postes de recettes et de dépenses non guidée par des dispositifs légaux et, le cas échéant, de la prolongation de tendances pour les dépenses purement discrétionnaires.

La comptabilisation des effets de la réforme de l'État est conforme à l'avis de l'ICN du 10 février 2015. Toutes les compétences transférées dans le cadre de la réforme de l'État, y compris celles qui sont gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. allocations familiales, etc.), ont été directement comptabilisées dans le compte des communautés et régions. Les dotations versées aux communautés et régions ont dès lors été comptabilisées en termes bruts (i.e. non réduites pour les compétences gérées par l'entité I).

2.4.2. Recettes fiscales

Les recettes fiscales de 2015 sont établies sur base des observations de réalisations dont le BFP disposait au 14 mars 2016.

La projection des recettes fiscales à partir de 2016 tient compte du cadre macroéconomique, des mesures fiscales décidées aux différents niveaux de pouvoir pour 2016 et annoncées pour le moyen terme avec suffisamment de précision.

Les principales mesures discrétionnaires prises en compte à partir de 2016 sont les suivantes :

- Impôt sur le revenu des ménages : révisions du barème (exercices d'imposition 2017, 2019 et 2020), augmentation des frais professionnels forfaitaires (ex. 2017 et 2019), révision de la quotité exonérée (ex. 2019 et 2020), réduction du rythme d'enrôlement lors de l'exercice 2015 (maintenu constant ensuite), augmentation du taux du précompte mobilier (2016), instauration d'une taxe sur les plus-values (2016).
- Impôt sur le revenu des sociétés : augmentation de la déduction pour investissements pour les PME et le secteur high tech (2016).
- TVA : taux réduit pour la construction d'écoles (2016).
- Accises : mesures en matières d'accises sur les tabacs, alcools, carburants (à partir de fin 2015) et boissons sucrées (à partir de 2016).
- Autres impôts fédéraux : « taxe de transparence » (2016), taxe relative aux centrales électriques non utilisées (2016, non récurrente), hausse de la rente de monopole de la loterie nationale (2016).
- Effet d'année pleine ou différé de mesures anciennes :
 - non indexation des dépenses fiscales à l'IPP non liées au travail (jusqu'à l'ex. 2018),
 - taxation anticipée (2015 à 2019) sur l'épargne-pension,
 - régime spécial de précompte mobilier sur les bénéfices réservés (jusqu'en 2016),
 - assujettissement des intercommunales à l'ISoc (2015),
 - mesure en matière de déduction pour capital à risque d'une partie des fonds propres prudentiels des banques (2015),
 - élargissement du taux d'application du taux normal de TVA (2015).

Il n'a pas été tenu compte de la création envisagée pour 2016 d'un nouveau régime pour les SIRs/SICA-FIs/REITs ni d'une régularisation fiscale permanente.

Les mesures discrétionnaires prises en compte en ce qui concerne les recettes propres des régions et des pouvoirs locaux sont mentionnées dans les sections suivantes.

La projection des recettes fiscales est compatible avec une hypothèse de poursuite des efforts en matière de lutte contre la fraude fiscale.

2.4.3. Dépenses de personnel du pouvoir fédéral

La projection des dépenses de personnel de l'administration et de la Défense nationale tient compte de l'évolution de l'emploi, d'une dérive salariale, et des revalorisations salariales décidées dans le cadre des accords sectoriels signés.

Parallèlement à la poursuite des mesures d'économie décidées au sein des administrations et à la Défense nationale, la projection prend en compte les nouveaux engagements et heures supplémentaires dans le cadre de la politique d'asile et d'immigration et de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

2.4.4. Autres dépenses du pouvoir fédéral et recettes non fiscales

L'estimation retenue pour 2015 intègre les informations disponibles, en ce compris les premières estimations de l'ICN relatives aux compléments et corrections apportés aux données budgétaires en vue de l'établissement des comptes 2015 en SEC.

La projection des dépenses primaires des départements – autres que les rémunérations – est basée sur le budget 2016 initial et sur les projections par allocation de base fournies dans les documents parlementaires associés au budget initial. En ce qui concerne les dépenses et les recettes des organismes à consolider (OIP) qui sont intégrés au regroupement économique du pouvoir fédéral, les estimations détaillées ne sont pas toutes disponibles pour 2016, ni a fortiori pour les années suivantes. Leur projection résulte donc d'estimations propres basées sur l'évolution des dotations qu'ils perçoivent et compte tenu des mesures de restrictions budgétaires qui les concernent.

Deux provisions budgétaires particulièrement importantes sont intégrées dans la projection pour l'année 2016 : 650 millions d'euros destinés à financer les dépenses supplémentaires liées à la crise de l'asile et de l'immigration¹¹ et 400 millions d'euros pour le renforcement de la sécurité¹². En l'absence d'informations précises sur l'affectation de ces provisions, celles-ci ont été réparties selon les hypothèses suivantes dans cette projection :

- Les crédits provisionnels en matière d'asile et d'immigration ont été ajoutés pour une partie au financement du revenu d'intégration et de l'aide médicale (168 millions d'euros). Pour le solde, ils ont été ventilés entre rémunérations, transferts aux pouvoirs locaux, aux ISBL, investissements et achats de biens et services selon une clef de répartition correspondant au poids relatif de ces diverses rubriques dans le budget de l'Agence fédérale pour les demandeurs d'asile (FEDASIL). Une partie de la provision est supposée avoir un impact budgétaire au cours des années suivantes, en particulier les dépenses supplémentaires relatives au revenu d'intégration.
- Les crédits provisionnels relatifs au renforcement de la sécurité ont été attribués pour un tiers aux dépenses d'investissements, pour un tiers aux achats de biens et services et pour le tiers restant aux rémunérations, dont une partie par le biais d'une augmentation de l'emploi public (cf. supra).

¹¹ Dont 350 millions d'euros ont été décidés dans le cadre du Budget initial, les 300 millions d'euros supplémentaires ayant été estimés par le Comité de monitoring dans le cadre du contrôle budgétaire, sur base des estimations des différents départements ministériels.

¹² Provision décidée en décembre 2015, lors d'un premier ajustement au budget 2016.

En matière de pensions du secteur public, la projection tient compte des mesures structurelles : relèvement de l'âge de la pension anticipée à 63 ans en 2018, suppression du bonus de pension et suppression progressive de la bonification pour diplôme accordée pour la condition de carrière dans le cadre de la pension anticipée.

Les recettes non fiscales incluent en 2015 le produit d'une amende à hauteur de 174 millions d'euros imposée par l'Autorité de la concurrence sur le secteur horeca (en transferts des entreprises). Les revenus de la propriété en 2016 sont, notamment, influencés par un relèvement des dividendes perçus sur les participations du pouvoir fédéral dans les institutions financières¹³. Les ventes de biens et services tiennent compte de la réduction des frais de perceptions des droits de douane versés par l'UE de 25 à 20% en 2017.

2.4.5. Communautés et Régions

Pour 2015, les recettes et les dépenses sont basées sur les réalisations provisoires des différentes Communautés et Régions, compte tenu du périmètre de consolidation. Pour 2016, la projection se base sur les budgets initiaux 2016 et les regroupements économiques des budgets les plus récents.

À partir de 2017, le comportement budgétaire est évalué sur la base des tendances qui se dégagent des derniers budgets ainsi que, le cas échéant, d'informations des budgets pluriannuels. Si aucune tendance significative ne se dégage, les dépenses sont indexées.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'emploi dans l'enseignement évolue en fonction de la population scolaire ; dans l'administration, la projection de l'emploi prend en compte les mesures d'économies décidées. Au-delà des périodes concernées par ces mesures, l'emploi dans l'administration est maintenu constant. En outre, la projection prend également en compte les engagements et heures supplémentaires en Communauté flamande dans le cadre de la crise de l'asile et de l'immigration. Par ailleurs, une dérive salariale (distincte pour l'enseignement et l'administration) ainsi que les revalorisations salariales accordées dans le cadre des accords sectoriels signés actuellement sont également prises en compte.

La projection tient compte des éléments suivants :

- différentes mesures fiscales, comme la redevance énergie instaurée en Région flamande en 2016 (environ 500 millions d'euros en vitesse de croisière), le « verdissement » de la fiscalité automobile en Flandre, la suppression de la taxe régionale forfaitaire en Région de Bruxelles-Capitale et la réforme des droits de donation à Bruxelles et en Flandre en 2016 ;
- le produit de la vente des permis d'émission (91 millions en 2015) ;
- les recettes des amendes routières (quelque 200 millions en 2015) ;
- les diverses mesures relatives aux dépenses fiscales, comme la réforme de la réduction d'impôt pour l'épargne logement (p.m. le chèque habitat wallon est comptabilisé en transfert en capital aux ménages), la suppression du bonus logement bruxellois pour les contrats conclus à partir de 2017), la

¹³ À hauteur de 100 millions d'euros, sur base des informations contenues dans le rapport du Comité de monitoring.

déductibilité des titres-services et la suppression de la réduction d'impôt pour la sécurisation des habitations ;

- la réduction des transferts de la loi spéciale de financement au titre de correction pour la surestimation estimée du coefficient d'autonomie fiscale régionale, des dépenses fiscales régionalisées et des montants du mécanisme de solidarité nationale (correction de l'ordre de 1,5 milliard entièrement comptabilisée au moment où son montant est dû, par hypothèse en 2018) ;
- l'introduction en 2016 d'une taxe kilométrique pour les poids lourds : recettes de la taxe (830 millions en vitesse de croisière), frais de fonctionnement (environ 140 millions) et dépenses en capital non récurrentes (environ 150 millions) ;
- les dépenses non récurrentes dans le cadre de la crise de l'asile (130 millions en 2016) ;
- les dépenses relatives aux infrastructures hospitalières reprises des différents budgets (environ 600 millions en 2016), maintenues constantes en termes réels par la suite ;
- les dépenses d'investissement dans le cadre des projets PPP « Scholen van Morgen » (541 millions en 2016) et Oosterweel à partir de 2017 (388 millions) évoluent à moyen terme selon les projections pluriannuelles du 20 novembre 2015 de la Région flamande ;
- la suppression en 2016 de la compensation aux communes flamandes de l'exemption de précompte immobilier sur le matériel et l'outillage ;
- la baisse en 2016 des crédits affectés à la prime flamande à la rénovation en raison de la nouvelle réglementation et une majoration progressive de la nouvelle prime en 2017 et 2018 ;
- le remboursement complet en 2015 de l'emprunt de KBC à la Région flamande (3 milliards) ;
- l'intégration en 2016 de la dette de la Sécurité sociale relative aux infrastructures hospitalières dans la dette des communautés et régions.

La projection ne tient pas compte des éléments suivants :

- les PPP en discussion (e.g. tram à Liège) ;
- le retard dans la perception des droits d'enregistrement en Flandre suite à la reprise de cette perception par la Région.

2.4.6. Pouvoirs locaux

La projection de la masse salariale des administrations locales tient compte d'une hypothèse de baisse de l'emploi et de la progression des cotisations patronales versées à l'ONSSAPL pour le financement des pensions de fonctionnaires statutaires. Elle tient également compte des nouveaux engagements et heures supplémentaires dans le cadre de la crise de l'asile et de l'immigration.

L'évolution des prestations sociales à charge des CPAS est basée sur une double hypothèse : l'une relative au montant moyen du revenu d'intégration compte tenu notamment des paramètres propres au calcul de l'enveloppe « bien-être », l'autre relative à l'évolution du nombre de bénéficiaires. Suite à l'accroissement du nombre de demandeurs d'asile, l'évolution du nombre de bénéficiaires du revenu

d'intégration tient compte d'une estimation du nombre de réfugiés supplémentaires qui pourraient en bénéficier.

Le comportement budgétaire à politique constante des autres dépenses et des recettes non fiscales découle pour l'essentiel des tendances observées. Ces tendances sont estimées au départ des observations 1995-2014 enregistrées dans les comptes nationaux publiés en septembre 2015. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 18 dernières années.

Concernant les recettes fiscales, la projection intègre l'augmentation des additionnels d'agglomération au précompte immobilier en 2016.

2.4.7. Sécurité sociale

a. Mesures

La projection des prestations de sécurité sociale intègre toutes les mesures déjà adoptées par le gouvernement en 2015. Pour rappel, en matière de pensions, il s'agit notamment du relèvement des conditions d'accès à la retraite anticipée (âge et condition de carrière) et de la suppression du bonus de pension. En chômage, les mesures concernent la restriction d'accès à diverses allocations (chômage avec complément d'entreprise, crédit-temps de fin de carrière, allocation d'insertion), la suppression de certaines allocations (complément d'ancienneté, crédit-temps non motivé) et la réduction d'autres allocations (garantie de revenu, chômage temporaire, calcul de l'allocation de chômage sur la base des 12 derniers mois de salaires perçus au lieu du dernier mois). En matière d'incapacité de travail primaire et d'invalidité, il s'agit du calcul de l'allocation des nouveaux bénéficiaires sur la base du salaire moyen perçu durant une période de référence de 12 mois précédant l'incapacité de travail au lieu du dernier salaire perçu.

Les nouvelles mesures prises en compte dans la projection sont les suivantes. En matière de pensions, la limitation des périodes assimilées a été intégrée, de même que la hausse au 1er août 2016 des pensions de retraite minimum garantie au taux isolé du régime indépendant. Dans le régime des indemnités maladie/invalidité, l'impact de la réintégration des personnes en incapacité de travail et le renforcement des procédures d'octroi et de contrôle des allocations d'incapacité de travail ont été introduits.

En outre, la projection des prestations sociales reprend les dernières estimations du Comité de monitoring, tenant compte notamment d'un dépassement de l'indice-pivot et d'une indexation des prestations sociales en 2016.

Signalons que le taxshift prévoyait une enveloppe de correction sociale de 50 millions à distribuer entre « les pensions les plus basses, le revenu d'intégration et la garantie de revenu aux personnes âgées ». D'après le Comité de monitoring, 25 millions de cette enveloppe ont été alloués aux régimes de pensions salariés et indépendants via une hausse de 0,7% de la pension minimum décidée en février 2016. En l'absence d'informations supplémentaires, les 25 autres millions n'ont pas été intégrés.

b. Changements dans les comptes nationaux

À la suite de reclassement dans les comptes nationaux, les dépenses de l'assurance santé flamande (zorgfonds) qui étaient classées auparavant comme des dépenses de prestations en nature sont à présent reprises dans les prestations en espèces. D'autre part, les dépenses afférentes aux investissements dans les hôpitaux qui étaient classées avant comme des prestations de soins de santé (dépenses de prestations en nature) ont été reclassées pour partie en dépenses en capital et pour partie en charges d'intérêt.

c. Soins de santé

En matière de soins de santé, par rapport à l'objectif budgétaire 2016, il a été tenu compte d'une réduction de la sous-utilisation prévue (par rapport à l'objectif budgétaire) de 101 millions suite aux dernières estimations de l'INAMI.

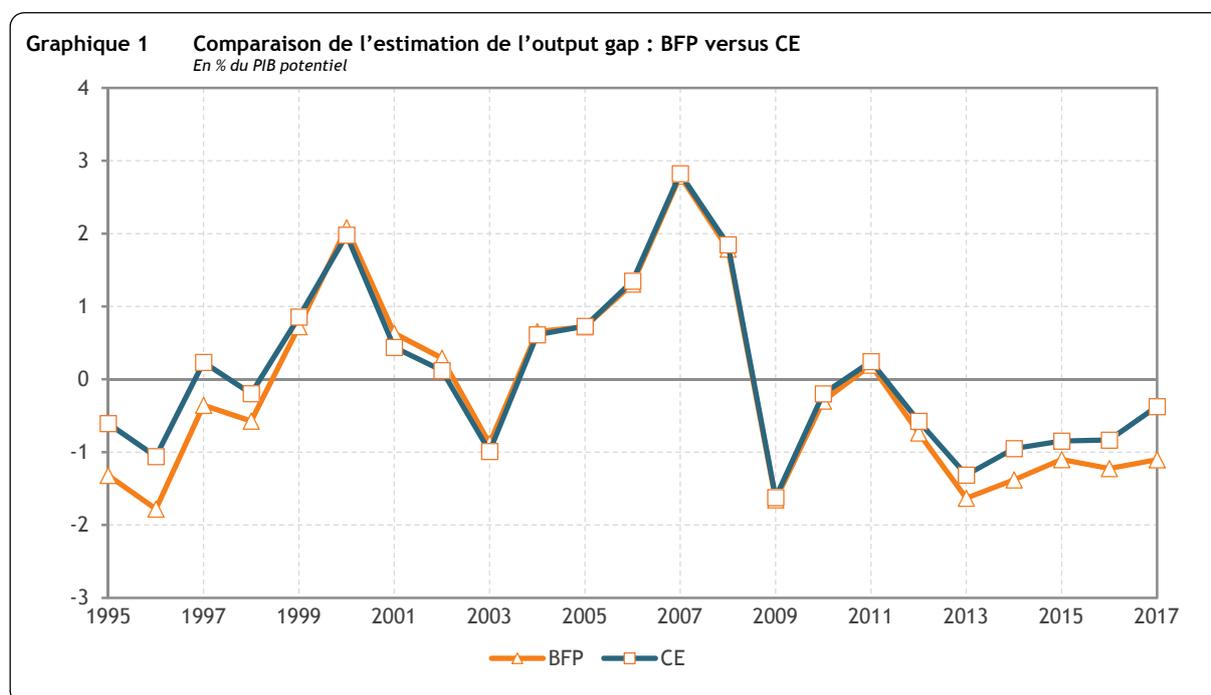
À partir de 2017, les dépenses réelles de soins aigus et de soins de longue durée sont projetées séparément au moyen d'une modélisation économétrique. Les soins de longue durée se composent essentiellement des soins aux personnes âgées, notamment les soins résidentiels (MRPA/MRS) et les soins à domicile. Même si, depuis la 6^e réforme de l'État, seuls les soins à domicile et les services de gériatrie isolés émarginent à partir de 2015 au budget des soins de longue durée de l'INAMI, le modèle est estimé sur la base du total des dépenses de soins de longue durée tous niveaux de pouvoir confondus, pour autant qu'il s'agisse de dépenses relevant de la nomenclature de l'INAMI (sur la base d'observations pour la période 1981-2014). Le modèle réestimé pour les soins aigus se caractérise par une élasticité au vieillissement légèrement plus élevée (part des personnes de 75 à 84 ans dans la population totale) et une moindre sensibilité à la technologie médicale. Le ralentissement de la croissance du stock de capital médical pris en compte en projection traduit de manière synthétique la politique d'économie en matière de dépenses de soins de santé. La combinaison d'une adaptation technique de la spécification du modèle des soins de longue durée et de la prise en compte des perspectives démographiques les plus récentes se solde par une révision à la baisse, par rapport à l'année passée, de la croissance des dépenses de soins de longue durée. Dans la présente projection, la croissance réelle des dépenses totales de soins de santé est comparable à l'estimation réalisée l'an dernier et est, compte tenu de la politique actuelle de restrictions budgétaires, nettement inférieure à la moyenne historique. En projection, la croissance réelle des soins de santé devrait s'établir à 2,2% en moyenne par an sous l'effet de la dynamique des déterminants structurels des dépenses (croissance du PIB, vieillissement de la population, technologie médicale et croissance de la population).

3. Comparaison entre la prévision d'output gap réalisée par le BFP et la CE

Pour calculer le PIB potentiel et ses composantes, le BFP utilise les filtres de la méthode de référence de l'UE¹⁴ mais les applique à ses propres banques de données en y incluant les valeurs futures reprises dans ses Perspectives économiques¹⁵. En procédant de la sorte, l'estimation du PIB potentiel est parfaitement compatible avec la projection de moyen terme. Si aucune règle stricte de fermeture n'est imposée, nous veillons à ce que l'output gap soit relativement proche de zéro à la fin de l'horizon des Perspectives, soit 5 années au-delà de l'année en cours.

La Commission européenne (CE) a publié le 4 février dernier sa prévision macroéconomique d'hiver pour la période 2016-2017. Sur base de cette prévision, elle a procédé, comme à chaque exercice, à une estimation du PIB potentiel et de l'output gap à cet horizon. Ensuite, le PIB potentiel est prolongé selon une méthode mécanique jusqu'en 2020 (voir Havik et al., op. cit) mais comme la prévision du PIB s'arrête en 2017, au-delà de cette année aucune estimation de l'output gap n'est fournie par la CE.

Au graphique suivant, nous comparons l'estimation de l'output gap pour la Belgique publiée par la CE à celle effectuée par le BFP. Abstraction faite de la période avant l'année 2000, les estimations sont (quasiment) identiques jusqu'en 2011. Par la suite, l'estimation du BFP devient légèrement plus négative avec un écart de 0,2 point de pour cent à l'horizon 2015 qui s'accroît à 0,7 point en 2017.

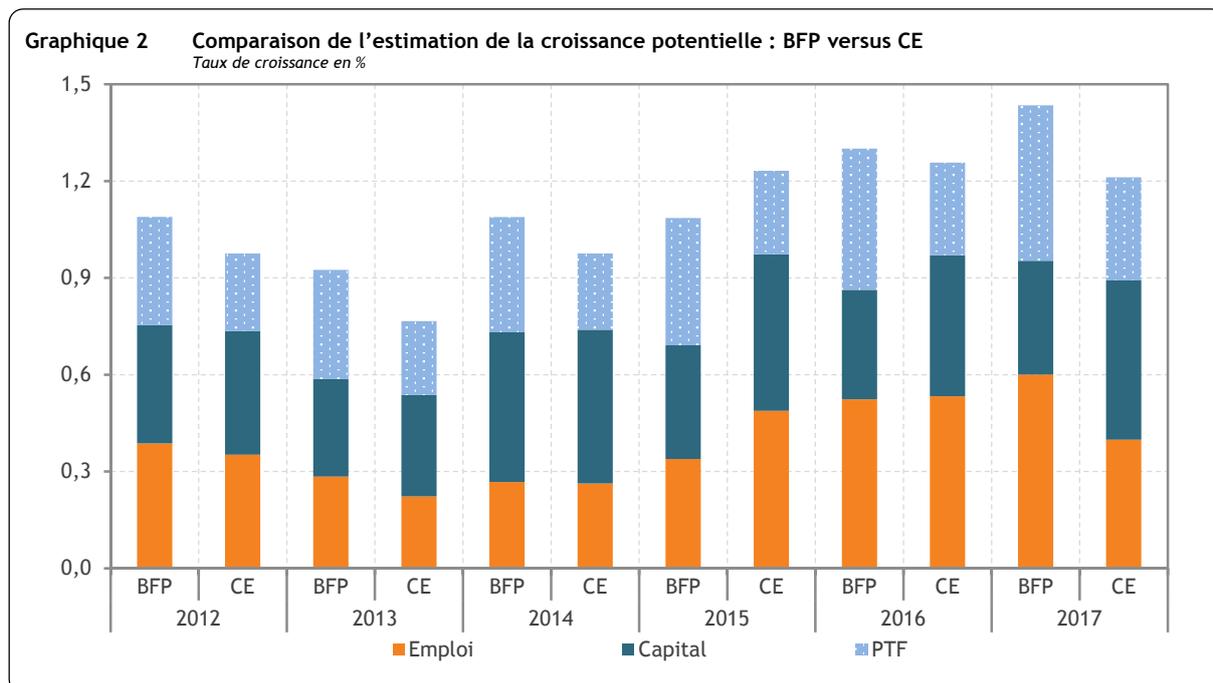


¹⁴ Havik K., Mc Morrow K., Orlandi F., Planas C., Raciborski R., Röger W., Rossi A., Thum-Thyssen A. and Vandermeulen V. (2014), "The Production Function Methodology for Calculating Potential Growth Rates & Output Gaps", European Economy, Economic Paper No. 535, November.

¹⁵ La méthode est présentée en détail dans Lebrun I. (2011), "What has been the damage of the financial crisis to Belgian GDP? An assessment based on the FPB's medium-term outlook", Federal Planning Bureau, Working Paper 8-11, June.

Cet accroissement de l'écart est imputable pour moitié à une estimation plus faible de la croissance économique effective par le BFP et pour l'autre moitié à une estimation plus élevée de la croissance potentielle.

Le graphique ci-dessous reprend les estimations de la croissance potentielle et ses déterminants, à savoir l'emploi, le capital et la productivité totale des facteurs (PTF), sur la période 2012-2017. La croissance potentielle un peu plus élevée en moyenne d'après le BFP entre 2012 et 2016 s'explique principalement par la contribution plus importante de la PTF. L'accroissement significatif de l'écart de croissance en 2017 s'explique essentiellement par la contribution de l'emploi et plus précisément par une estimation plus élevée de la croissance de la population en âge de travailler (15-74 ans), soit 0,8% contre 0,5% pour la CE.



4. Résultats de la projection

Table 1a Macroeconomic prospects

	ESA Code	2015	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		level (billion of 2005 euros)	rate of change						
1. Real GDP	B1*g	349.6	1.4	1.2	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5
2. Nominal GDP	B1*g	409.8	2.3	2.8	3.0	3.0	3.0	2.9	3.1
Components of real GDP									
3. Private consumption expenditure	P.3	177.0	1.3	0.9	1.3	1.4	1.4	1.4	1.3
4. Government consumption expenditure	P.3	77.2	0.4	0.0	0.1	0.6	0.6	0.8	0.6
5. Gross fixed capital formation	P.51	79.5	2.1	-0.4	2.5	2.3	1.5	1.2	1.6
6. Changes in inventories and net acquisition of valuables (contribution to real GDP growth)	P.52 +P.53	-	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Exports of goods and services	P.6	311.2	3.4	4.1	4.0	3.9	3.8	3.9	4.0
8. Imports of goods and services	P.7	299.5	3.8	3.3	3.8	3.7	3.6	3.7	3.8
Contribution to real GDP growth									
9. Final domestic demand		-	1.7	0.4	1.2	1.4	1.2	1.2	1.2
10. of which change in inventories and net acquisition of valuables	P.52 +P.53	-	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
11. External balance of goods and services	B.11	-	-0.3	0.7	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3

Table 1b Price developments

	2015	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Level (2005=100)	rate of change						
1. GDP deflator	117.2	0.9	1.6	1.5	1.4	1.5	1.3	1.6
2. Private consumption deflator	119.0	0.5	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7
3. HICP	121.0	0.6	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7
4. Public consumption deflator	127.8	0.5	1.1	1.4	1.7	1.8	1.6	2.2
5. Investment deflator	119.9	0.0	0.6	0.9	1.2	1.3	1.2	1.6
6. Export price deflator (goods and services)	110.0	-1.5	-1.0	1.5	2.0	2.1	2.1	2.2
7. Import price deflator (goods and services)	112.4	-2.6	-2.1	1.2	2.1	2.2	2.3	2.3

Table 1c Labour market developments

	ESA Code	2015 Level	2015 rate of change	2016 rate of change	2017 rate of change	2018 rate of change	2019 rate of change	2020 rate of change	2021 rate of change
1. Employment, persons (000) ¹		4586.2	0.8	0.7	0.8	0.7	0.6	0.9	0.9
2. Employment, hours worked ²		7138.4	0.6	0.8	0.9	0.7	0.6	0.8	0.8
3. Unemployment rate (%) ³		8.3	8.3	7.9	7.9	7.9	7.8	7.5	7.0
4. Labour productivity, persons ⁴		76.2	0.6	0.5	0.8	0.9	0.9	0.6	0.6
5. Labour productivity, hours worked ⁵		49.0	0.8	0.4	0.6	0.9	0.9	0.7	0.7
6. Compensation of employees	D.1	206.8	1.1	0.9	2.2	3.0	3.1	3.0	3.3
7. Compensation per employee		54.1	0.4	0.2	1.4	2.3	2.5	2.1	2.4

1. Occupied population, domestic concept, national accounts definition.

2. National accounts definition (million of hours).

3. Harmonised definition, Eurostat; levels.

4. Real GDP per person employed.

5. Real GDP per hour worked.

Table 1d Sectoral balances
% of GDP

	ESA code	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Net lending/borrowing vis-à-vis the rest of the world	B.9	0.5	1.8	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2
of which:								
- balance of goods and services		1.5	3.0	3.5	3.6	3.7	3.9	4.1
- balance of primary incomes and transfers		-0.8	-1.0	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7
- Capital account		-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
2. Net lending/borrowing of the private sector	B.9	3.2	4.7	4.9	4.9	4.9	4.8	4.8
3. Net lending/borrowing of general Government	B.9	-2.6	-2.9	-2.3	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6

Table 2 General government budgetary prospects

	ESA Code	2015 level (billion of euros)	2015 % of GDP	2016 % of GDP	2017 % of GDP	2018 % of GDP	2019 % of GDP	2020 % of GDP	2021 % of GDP
Net lending (B.9) by sub-sector									
1. General government	S.13	-10.8	-2.6	-2.9	-2.3	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6
2. Central government	S.1311	-4.7	-1.1	-2.8	-2.1	-1.6	-2.0	-1.9	-1.8
3. State government	S.1312	-5.7	-1.4	-0.2	-0.1	-0.4	0.0	0.1	0.2
4. Local government	S.1313	-0.4	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	0.0	0.1	0.0
5. Social security funds	S.1314	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
General government (S.13)									
6. Total revenue	TR	210.7	51.4	50.7	50.5	50.3	50.1	50.1	50.3
7. Total expenditures	TE	221.6	54.1	53.7	52.8	52.5	52.2	51.9	51.9
8. Net lending/borrowing	B.9	-10.8	-2.6	-2.9	-2.3	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6
9. Interest expenditure	D.41	11.9	2.9	2.7	2.5	2.3	2.2	2.2	2.3
10. Primary balance ¹		1.1	0.3	-0.3	0.1	0.1	0.2	0.5	0.7
11. One-off and other temporary measures ²		1.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Selected Components of revenue									
12. Total taxes (12=12a+12b+12c)		123.9	30.2	30.1	30.0	29.8	29.6	29.7	29.9
12a. Taxes on production and imports	D.2	52.6	12.8	13.0	13.0	13.0	13.0	12.9	12.8
12b. Current taxes on income, wealth, etc	D.5	67.7	16.5	16.1	16.0	15.8	15.7	15.9	16.2
12c. Capital taxes	D.91	3.6	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
13. Social contributions	D.61	68.3	16.7	16.1	15.9	15.9	15.9	15.8	15.9
14. Property income	D.4	3.6	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
15. Other ³		15.0	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8	3.7	3.7
16=6. Total revenue	TR	210.7	51.4	50.7	50.5	50.3	50.1	50.1	50.3
p.m.: Tax burden (D.2+D.5+D.61+D.91-D.995) ⁴		193.6	47.3	46.5	46.3	46.1	46.0	46.0	46.2
Selected components of expenditures									
17. Compensation of employees + intermediate consumption	D.1+P.2	68.4	16.7	16.6	16.3	16.1	15.9	15.8	15.7
17a. Compensation of employees	D.1	51.1	12.5	12.4	12.2	12.0	11.9	11.8	11.7
17b. Intermediate consumption	P.2	17.3	4.2	4.2	4.1	4.1	4.0	4.0	4.0
18. Social payments (18=18a+18b)		103.9	25.4	25.3	25.2	25.3	25.4	25.4	25.6
<i>Of which</i> Unemployment benefits ⁵		8.3	2.0	1.9	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5
18a. Social transfers in kind	D.632	32.8	8.0	7.9	7.9	8.0	8.0	8.1	8.2
18b. Other social transfers	D.62	71.1	17.4	17.4	17.3	17.3	17.3	17.3	17.4
19=9. Interest expenditure	D.41	11.9	2.9	2.7	2.5	2.3	2.2	2.2	2.3
20. Subsidies	D.3	13.8	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
21. Gross fixed capital formation	P.51	10.2	2.5	2.4	2.5	2.6	2.5	2.4	2.4
22. Capital transfers	D.9	5.0	1.2	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9
23. Other ⁶		8.4	2.0	2.3	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8
24=7. Total expenditure	TE	221.6	54.1	53.7	52.8	52.5	52.2	51.9	51.9
p.m. Government consumption (nominal) (P3)	P.3	98.7	24.1	23.7	23.3	23.2	23.1	22.9	22.9

1. The primary balance is calculated as (B.9, item 8) plus (D.41, item 9).

2. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

3. P.11+P.12+P.131+D.39+D.7+D.9 (other than D.91).

4. Including those collected by the EU.

5. Includes cash benefits (D.621 and D.624) and in kind benefits (D.631) related to unemployment benefits.

6. D.29+D.4 (other than D.41)+D.5+D.7+D.9+P.52+P.53+K.2+D.8.

Table 4 General government debt developments
% of GDP

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Gross debt level	106.6	107.2	106.6	105.9	105.0	104.0	102.6
2. Change in gross debt	-0.1	0.7	-0.6	-0.7	-0.9	-1.0	-1.4
Contributions to change in gross debt							
3. Primary balance	-0.3	0.3	-0.1	-0.1	-0.2	-0.5	-0.7
4. Interest and GDP dynamics	0.5	-0.2	-0.7	-0.8	-0.8	-0.7	-0.9
Stock-flow adjustment	-0.4	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
p.m. implicit interest rate on debt	2.8	2.6	2.4	2.2	2.2	2.2	2.2
nominal GDP growth	2.3	2.8	3.0	3.0	3.0	2.9	3.1

Table 5 Cyclical developments
% of GDP

	ESA code	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1. Real GDP growth (%)		1.4	1.2	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5
2. Net lending of general government	B.9	-2.6	-2.9	-2.3	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6
3. Interest expenditure	D.41	2.9	2.7	2.5	2.3	2.2	2.2	2.3
4. One-off and other temporary measures ¹		0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
5. Potential GDP growth (%)		1.1	1.3	1.4	1.3	1.1	1.2	1.2
Contributions:								
- Labour		0.3	0.5	0.6	0.4	0.2	0.3	0.2
- Capital		0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
- Total factor productivity		0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
6. Output gap		-1.1	-1.2	-1.1	-0.8	-0.4	-0.1	0.2
7. Cyclical budgetary component		-0.7	-0.7	-0.7	-0.5	-0.3	-0.1	0.2
8. Cyclically-adjusted balance (2-7)		-2.0	-2.2	-1.6	-1.7	-1.8	-1.7	-1.7
9. Cyclically-adjusted primary balance (8+3)		0.9	0.5	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5
10. Structural balance (8-4)		-2.3	-2.3	-1.7	-1.8	-1.8	-1.7	-1.7

1. A plus sign means deficit-reducing one-off measures.

Table 6 Divergences from previous update

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Real GDP growth (%)							
- Previous update ¹	1.2	1.6	1.7	1.7	1.5	1.5	
- Current update	1.4	1.2	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5
- Difference	0.2	-0.4	-0.2	-0.1	0.0	0.0	
General government net lending (% of GDP)							
- Previous update ¹	-2.7	-2.5	-2.1	-1.6	-1.2	-1.1	
- Current update	-2.6	-2.9	-2.3	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6
- Difference	0.1	-0.4	-0.2	-0.6	-0.8	-0.7	
General government gross debt (% of GDP)							
- Previous update ¹	106.9	106.6	105.9	104.7	103.3	101.6	
- Current update	106.6	107.2	106.6	105.9	105.0	104.0	102.6
- Difference	-0.3	0.6	0.7	1.2	1.7	2.4	

1. Medium-term projection 2015-2020 of May 2015.

Table 7 Long term sustainability of public finances
% of GDP

	2013	2020	2030	2040	2050	2060
Total expenditure (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: age-related expenditure	27.5	27.5	28.1	29.5	29.8	30.2
Pension expenditure (AWG definition)	11.8	11.8	12.3	13.0	12.9	13.0
Social security pension	11.8	11.8	12.3	13.0	12.9	13.0
old-age and early pensions (survivors included)	10.7	10.5	10.9	11.6	11.7	12.0
other pensions (only disability)	1.1	1.3	1.4	1.5	1.2	1.0
Occupational pensions: not in the general government						
Health care	6.0	5.9	5.9	6.1	6.1	6.1
Long-term care	2.1	2.3	2.5	3.0	3.4	3.6
Education expenditure	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8	5.9
Other age-related expenditure (unemployment)	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6
Interest expenditure (not available)	-	-	-	-	-	-
Total revenue (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: property income (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: from pensions contributions (not relevant)	-	-	-	-	-	-
Pension reserve fund assets (not available)	-	-	-	-	-	-
of which: consolidated public pension fund assets (not available)	-	-	-	-	-	-
Systemic pensions reform	-	-	-	-	-	-
Social contributions diverted to mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-
Pension expenditure paid by mandatory private scheme	-	-	-	-	-	-
Assumptions						
Labour productivity growth	0.6	0.6	1.2	1.5	1.5	1.5
Real GDP growth	0.3	1.9	2.3	2.1	1.9	1.8
Participation rate males (aged 20-64)	79.0	81.1	82.2	82.1	81.8	81.6
Participation rate females (aged 20-64)	67.6	71.9	74.4	74.9	74.9	74.9
Total participation rates (aged 20-64)	73.3	76.5	78.3	78.6	78.4	78.3
Unemployment rate (aged 20-64)	8.3	7.6	7.2	7.2	7.2	7.2
Population aged 65+ over total population	17.8	18.9	21.3	22.5	22.8	23.7

Source: Economic Policy Committee's Ageing Working Group, Updated version including the Belgian 2015 pension reform subject to a peer review on 4 November 2015 by the AWG and endorsed by the EPC on 20 November 2015¹⁶.

¹⁶ References:

Federal Planning Bureau, Economic Policy Committee's Ageing Working Group, Belgium: Country Fiche 2015, November 2015.
European Commission, Fiscal Sustainability Report 2015, European Economy, Institutional Paper 018/January 2016.

Table 8 Basic assumptions

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Short term interest rate euro area (annual average)	0.0	-0.3	-0.3	0.2	0.8	1.4	1.9
Long term interest rate euro area (annual average)	1.0	0.8	1.0	1.5	2.0	2.6	3.1
Euro in USD x 100 (annual average)	111.0	110.7	112.3	112.3	112.3	112.3	112.3
Nominal effective exchange rate, 2005=100	100.6	102.2	102.9	103.0	103.0	103.0	103.0
World excluding EU, GDP growth	3.4	3.9	4.2	4.3	4.3	4.4	4.4
EU GDP growth	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
Growth of relevant foreign markets	3.8	4.0	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
World import volumes growth, excluding EU	2.1	4.0	4.6	4.4	4.4	4.4	4.4
Oil prices (Brent, USD/barrel), level	52.4	35.8	42.4	48.2	54.2	60.4	66.8

Table 9 Macroeconomic prospects 2016-2021: main results

	2015	2016	2017	2018	2019	Averages	
						2020- 2021	2015- 2021
GDP and components							
Real GDP	1.4	1.2	1.5	1.6	1.5	1.5	1.5
Nominal GDP	2.3	2.8	3.0	3.0	3.0	3.0	2.9
<i>components of real GDP</i>							
Private consumption expenditure	1.3	0.9	1.3	1.4	1.4	1.4	1.3
Government consumption expenditure	0.4	0.0	0.1	0.6	0.6	0.7	0.4
Gross fixed capital formation	2.1	-0.4	2.5	2.3	1.5	1.4	1.5
Changes in inventories and net acquisition of valuables (contribution to growth)	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Exports of goods and services	3.4	4.1	4.0	3.9	3.8	3.9	3.9
Imports of goods and services	3.8	3.3	3.8	3.7	3.6	3.7	3.7
Net exports (contribution to growth)	-0.3	0.7	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3
Prices and interest rates							
Deflator of private consumption	0.5	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.4
GDP deflator	0.9	1.6	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4
Long term interest rate (10 years)	0.8	0.6	0.8	1.4	2.0	2.8	1.6
Short term interest rate (3 months)	-0.2	-0.5	-0.5	0.0	0.6	1.5	0.3
Employment and unemployment							
Domestic employment (evolution in 000')	37.0	31.5	35.5	30.9	29.3	40.9	35.1
Domestic employment (evolution in %)	0.8	0.7	0.8	0.7	0.6	0.9	0.8
Employment rate (20-64 yrs - LFS concept) (*)	67.7	67.9	68.1	68.4	68.9	69.8	70.2
Unemployment rate (FPB concept) (*)	11.9	11.7	11.7	11.6	11.5	10.7	10.3
Unemployment rate (Eurostat standardised rate) (*)	8.3	7.9	7.9	7.9	7.8	7.3	7.0
Productivity per hour (market branches)	1.0	0.2	0.5	0.8	0.9	0.7	0.7
Incomes							
Real disposable income of households	0.8	1.5	1.0	1.7	1.8	1.1	1.3
Households saving rate (% of disposable income) (*)	12.5	12.9	12.7	13.0	13.3	12.9	12.8
Public finances							
Net lending of General Government (% of GDP) (*)	-2.6	-2.9	-2.3	-2.2	-2.0	-1.7	-1.6
Primary balance (% of GDP) (*)	0.3	-0.3	0.1	0.1	0.2	0.6	0.7
Gross public debt (% of GDP) (*)	106.6	107.2	106.6	105.9	105.0	103.3	102.6
External balance							
Balance of goods and services (% of GDP) (*)	1.5	3.0	3.5	3.6	3.7	4.0	4.1
Balance of current accounts (% of GDP) (*)	0.7	2.0	2.7	2.9	3.1	3.3	3.4
Greenhouse gas emissions (in million of ton CO₂-equivalent) (*)							
	116.3	112.7	112.3	113.0	112.7	112.0	111.6

(*) end of period for the last column (average 2015-2021).